



# FLASH

Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) und europäischer Demokraten im Europäischen Parlament  
Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament  
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens au Parlement européen

Internet address: <http://www.epp-ed.eu>

## **28/11/2007 : Les APE doivent respecter les intérêts spécifiques des RUP et des PTOM - Margie Sudre (UMP, PPE-DE, F)**

*Margie Sudre, Député européen, Présidente de la délégation des Députés européens UMP et Conseiller régional de La Réunion, est intervenue en session plénière du Parlement européen à Bruxelles, lors du débat sur les Accords de partenariat économique (APE) que l'Union européenne doit conclure d'ici la fin de l'année avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour renforcer la croissance économique, l'intégration régionale et la lutte contre la pauvreté dans six grandes zones défavorisées de la planète.*

Margie SUDRE a relayé auprès du **commissaire MANDELSON**, chargé des négociations des APE au nom de l'Union européenne, les **très vives inquiétudes exprimées depuis plusieurs mois par les collectivités d'Outre-mer** à propos de ces accords.

"Les APE ne doivent pas se résumer à de simples accords de libre échange au sens de l'OMC, ni mettre en difficulté les économies déjà fragiles des collectivités ultramarines, mais bien plutôt représenter **un véritable partenariat permettant d'aménager un nouveau cadre économique et commercial, favorable au développement de l'ensemble des territoires concernés**".

En raison de leur position géographique à proximité de nombreux pays ACP, **les collectivités d'Outre-mer, qu'elles appartiennent ou non au territoire de l'Union, sont au cœur de ces accords** préférentiels et réciproques avec les pays ACP.

"Je suis bien consciente que l'Outre-mer européen, à travers les RUP et les PTOM, ne concerne que 6 Etats membres de l'Union, et que les enjeux de ces territoires sont naturellement méconnus. Néanmoins, **la situation particulière des RUP doit impérativement être prise en compte de façon plus claire dans le cadre de cette négociation**, sur la base de l'article 299§2 du Traité. En outre, **les PTOM avoisinant des pays ACP doivent également faire l'objet d'une attention spéciale**, dans le respect des accords d'association qui les lient déjà à l'Union, au titre de l'article 299§3 du Traité".

**Margie SUDRE a demandé à ses collègues de soutenir son amendement** destiné à trouver un équilibre intelligent entre l'intégration régionale de ces territoires ultramarins, et les liens qui les unissent à l'Europe.

"Même si les discussions sont difficiles, notamment pour ce qui concerne la protection des marchés locaux et la liste des produits sensibles, **je garde bon espoir que la Commission trouvera un compromis respectueux des intérêts spécifiques des RUP et des PTOM concernés**".

**Margie Sudre, Député européen Tel: + 33 3 88 17 74 73**

**Service de presse PPE-DE Antoine Ripoll Tel: + 32 475 85 62 90**

**Le site des Députés européens UMP: <http://www.umpeurope.eu>**

**Le site de Margie Sudre : <http://www.margiesudre.eu>**